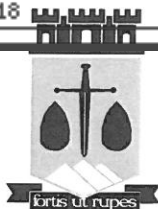


AR PREFECTURE

006-210601050-20180213-2018_06-DE
Regu le 19/02/2018



MAIRIE DE
ROQUEFORT-LES-PINS
06330

Téléphone : 04.92.60.35.00
Fax : 04.92.60.35.01

N° 2018/06

DATE DE CONVOCATION
06 février 2018

DATE D'AFFICHAGE
06 février 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 25

OBJET :

**CONVENTION DE
PARTENARIAT
ENTRE
ROQUEFORT-LES-
PINS ET LA
CHAMBRE DES
METIERS DES
ALPES-
MARITIMES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit
Le 13 février à 18H45

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 février 2018
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de

Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Elus en exercice	Présents	Absents	Procuration a
M. ROSSI	+		
M. DUPERET TOUMIEU	+		
MME. ERKER	+		
M. VACCANI	+		
MME. MARCAL			M.VACCANI
M. FERRASSE	+		
MME.VAN DE VELDE	+		
MR. POTTIER	+		
MR. GROBBEN	+		
MR. FOUCARD	+		
MME. JANIN	+		
MME. VENTRE	+		
MR. FERRER Y SANTA CREU	+		
M. CHATRON-COLLIET	+		
MME.COLI	+		
MR. GRIMONT			M.POTTIER
MR. AGNEL-VARIN	+		
MME. DELAOUTRE	+		
MR. ALONSO		+	
MME. RINGEISEN	+		
M. DE RICHECOUR	+		
MME. BLADANET			MME.VENTRE
M. ROUX	+		
MME. FERRI	+		
MME. PIRONE	+		
MME. SOLER		+	
M. TORRES		+	
MME. ORTIS-ROBERT		+	
MME. LORRAIN			M.DUPERET-TOUMIEU

Secrétaire de séance : Mme Sandrine PIRONE

Monsieur Michel ROSSI, Maire, expose :

Dans le cadre de l'extension du Centre Village, nous nous étions fixés, entre autres priorités, la poursuite de notre politique de valorisation et de dynamisation de l'activité commerciale et artisanale sur la commune.

Plusieurs pôles existent déjà aux quartiers du Plan, du Colombier et de Notre Dame, où de nouvelles offres commerciales de proximité continuent à se développer et maillent ainsi notre territoire.

La 1^{ère} phase de l'opération du Centre Village montre à ce jour que ce soutien à l'activité économique de proximité est très apprécié de la population.

Le Pôle médical en cours de réalisation va très prochainement compléter cette offre.

Afin de nous accompagner dans cette dynamique, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat nous a proposé d'établir un partenariat afin de conjuguer nos efforts pour soutenir et développer ce secteur économique indispensable au bien-être, à la qualité de vie, à la création d'emplois sur notre territoire et qui s'inscrit parfaitement dans l'esprit de la ville à la campagne.

A ce titre, il vous est proposé d'adopter une charte de soutien à l'activité économique de proximité présentée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Région PACA portant sur 4 engagements :

- Reconnaissance des caractères indispensables du Service de Proximité proposé par les artisans et de leur rôle central dans l'animation de la vie économique et sociale.
- Maintenir et renforcer l'activité artisanale sur la commune.
- Favoriser le renouvellement des entreprises artisanales pour maintenir l'activité économique de proximité.
- Soutenir la politique volontariste de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région PACA.

La commission gestion s'est prononcée favorablement sur le bien-fondé d'adopter la charte de soutien.

OUI Monsieur Michel ROSSI, Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **APPROUVE** le partenariat entre la chambre des métiers des Alpes-Maritimes et la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.
- **PREND** tous les actes afférents à cette décision et procédure.

Ainsi délibéré, ont signé au registre les membres présents à la séance.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,
Le 13 février 2018




Michel ROSSI

Maire de Roquefort-les-Pins.